



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**Consulat Général de France à Beyrouth
Liban**

**DOCUMENTS NECESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR TEMPORAIRE
(4 A 6 MOIS)
ETUDIANT EN STAGE**

⇒ **Convention de stage**

- **Conclue entre l'établissement d'enseignement au Liban, l'établissement d'enseignement en France et le stagiaire OU**
- **Conclue entre l'employeur en France, l'établissement d'enseignement au Liban, l'organisme intermédiaire en France et le stagiaire**
- **Visée par la DDTEFP**

⇒ **Justificatifs des moyens d'existence : pour les boursiers attestation de bourse précisant son montant et sa durée. Pour les autres étudiants un minimum mensuel de 430 euros est exigé (attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français ou prise en charge par un répondant qui doit justifier de ses ressources)**

⇒ **Si l'étudiant est mineur : autorisation parentale (modèle joint)**

⇒ **Passeport en cours de validité + photocopie des pages contenant les données personnelles**

⇒ **2 formulaires de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés téléchargeables sur www.ambafrance-lb.org ou à retirer au service des visas**

⇒ **2 photographies d'identité récentes aux normes**

⇒ **l'équivalent de 50€ en livres libanaises à régler au dépôt de la demande de visa (non remboursable même si le visa est refusé).**

⇒ **1 jeu de photocopies des documents demandés**

LE DEPÔT DE LA DEMANDE DE VISA SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (COMPOSER 12 14 A PARTIR D'UN TELEPHONE CELLULAIRE DU LIBAN).

AU DEPÔT DE LA DEMANDE, L'ETUDIANT DOIT SE PRESENTER PERSONNELLEMENT AUPRES DU SERVICE DES VISAS DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH.